



CONVENTION DE MECENAT

IDENTITE DES PARTIES CO-CONTRACTANTES

Entre l'Association Loi 1901 :

La section Tennis de l'omnisport de Fourchambault,

Représenté par Mr BOURDILLAT jean-pierre en qualité de Président,

Dont le siège social est situé à : Omnisport 22, Bd Boigues 58600 FOURCHAMBAULT

Et la société :

.....
Représenté par En qualité de

Et dont le siège social est situé

Il est convenu expressément ce qui suit :

ARTICLE 1 : OBJET DU CONTRAT

L'équipe dirigeante de la section Tennis Fourchambault a pour projet de développer la pratique du tennis à Fourchambault, cette action se traduit par le développement de notre école de tennis pour les équipes jeunes et la pérennité des équipes seniors.

La société s'engage par son soutien financier et moral à la réalisation de ce projet.

ARTICLE 2 : OBLIGATION DE LA SOCIETE

Afin de soutenir le projet de l'ASF Tennis, la société s'engage à :

Verser à l'ASF Tennis la somme de €.

ARTICLE 3 : OBLIGATION DE 'ASSOCIATION

L'ASF Tennis s'engage à respecter ses engagements auprès de ses mécènes

ARTICLE 4 : DECLARATION DE 'ASSOCIATION

L'ASF Tennis déclare qu'elle est une association d'intérêt général habilitée à recevoir les dons et à remettre un reçu fiscal.

ARTICLE 5 : EXCLUSIVITE

Le projet pourra être soutenu par d'autres sociétés, sous réserve que ces dernières ne soient pas concurrentes à la société.

ARTICLE 6 : ASSURANCES

L'ASF Tennis s'engage à disposer d'une assurance responsabilité civile couvrant ses activités et ses membres.

ARTICLE 7 : DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention pourra être résiliée en cas de non-respect des engagements par l'une ou l'autre des parties ou pour cause de cessation d'activités de l'une des deux parties.

ARTICLE 8 : LITIGES

En cas de désaccord dans l'application des clauses de cette convention, les deux parties conviennent de rechercher un règlement amiable dans leur intérêt réciproque.

Fait à

Le

Signature du représentant de la société

Signature du représentant du club

Précédée de la mention « lu et approuvé »

JP BOURDILLAT, Président ASF Tennis

ASF TENNIS FOURCHAMBAULT

N° AFFILIATION FFT : 51580023

Président : JP BOURDILLAT - 0608863614 - jpbourdillat@copiefax.fr

Vice-Président : G FONTAN - 0613512201 - gerald.fontan@wanadoo.fr

Secrétaire général : P GIOLAT - 0669384846 - paul.giolat@sfr.fr

Trésorier général : S MAZE – 0663864496 – smaze@copiefax.fr